



**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**Le mardi 30 juin 2020
à 16 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le vendredi 26 juin 2020

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération, qui se déroulera exceptionnellement à huis clos, est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mardi 30 juin 2020, à 16 h, via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)



**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**Le mardi 30 juin 2020
à 16 h**

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du mardi 30 juin 2020.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du mardi 30 juin 2020**

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -
1205008004

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour la mise en oeuvre de l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

<i>Compétence d'agglomération :</i>	Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise
-------------------------------------	--

30 – Administration et finances

30.01 *Service de la culture* - 1206218001

Aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications / Mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre (CG16 0493)

<i>Compétence d'agglomération :</i>	Annexe du décret - Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
-------------------------------------	--

42 – Adoption de règlements

42.01 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -
1207953001

Adoption - « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » / Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre

<i>Compétence d'agglomération :</i>	Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise
-------------------------------------	--

42.02 Service de sécurité incendie de Montréal - 1206407009

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 31 août 2020

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

42.03 Service des finances , Direction des revenus - 1203843010

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.04 Service des finances , Direction des revenus - 1203843009

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)